

AUX AUTEURS DU *BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ JULES VERNE*

Chacun peut soumettre des textes à la publication dans le *Bulletin de la Société Jules Verne* (publication semestrielle depuis 2017), qu'il soit membre de l'association ou non. Les auteurs ne sont pas rémunérés mais reçoivent deux exemplaires du numéro dans lequel ils sont publiés. Sont les bienvenus des textes – normalement et de préférence inédits – sur la vie, l'œuvre et la réception de Jules Verne, des documents, des comptes rendus se rapportant à des publications, des réalisations cinématographiques, des expositions ou des spectacles. Chaque soumission est confirmée dès réception par courriel ou par lettre et le texte est soumis au comité de rédaction qui informera l'auteur de la décision.

Trois cas se présentent : le texte est accepté, refusé ou des modifications et corrections sont demandées à l'auteur selon les recommandations des rédacteurs. Pendant la phase de correction, l'auteur travaille sur la version reçue et non sur son texte d'origine. Lorsqu'un texte est accepté pour la publication, l'auteur est immédiatement prévenu ; en principe, le texte paraît le plus tôt possible, mais pour des raisons pratiques aucune date fixe ne peut être ni précisée ni garantie.

Conventions pour les fichiers Word

Les textes doivent être soumis de préférence par courriel à l'adresse de messagerie de la Société Jules Verne (sjulesverne@yahoo.fr) ou directement à volker.dehs@web.de en document **Microsoft Word (.doc)**, sans aucune particularité de mise en page ni particularité typographique dans les dimensions suivantes :

- texte : Times 12
- citations détachées (sans guillemets, avec un retrait de gauche de 2 cm) : Times 11
- notes : Times 11

Le corps du texte et les citations détachées sont en interligne simple.

Ne pas utiliser des mots écrits en majuscules (excepté pour les acronymes ou abréviations tels que SADC, BnF etc.) et éviter des caractères gras dans le corps du texte. Ces derniers sont normalement réservés au titre du texte (en majuscules) et aux intertitres.

Les envois par courrier doivent être adressés à M. Volker DEHS, Eisenbahnstrasse 9, 37073 GÖTTINGEN, Allemagne.

Règles typographiques

Les *caractères italiques* (ou soulignés pour les envois par tapuscrit) sont réservés

- aux titres de publications indépendantes (titres de livre, revues, films, pièces de théâtre etc.)
- aux noms de véhicules (*Nautilus, Épouvante, Saint-Michel*)
- aux termes ou parties de phrase mis en relief

Les guillemets s'utilisent dans les cas suivants :

- les citations introduites dans le corps du texte
- les publications non indépendantes (p. ex. les articles parus dans les revues, journaux ou recueils)
- les termes employés avec une distance ironique ou autre

Le point, les points de suspension et la virgule sont suivis d'un espace simple ; le point-virgule, les deux points, les points d'interrogation et d'exclamation sont suivis et précédés d'un espace – de même que les tirets moyens pour les incises. Pour indiquer des omissions dans les citations, on utilise trois points entre crochets [...].

L'établissement des notes

Toute citation doit être référencée par sa source.

Les notes, numérotées de 1 à n pour l'intégralité du texte (non par page), sont mises en bas de page, non à la fin du texte.

Pour renvoyer à des publications, deux systèmes sont possibles :

- a) indication des sources complètes en note (de préférence pour des renvois uniques)
- b) indications abrégées entre parenthèses dans le texte (nom d'auteur, année de publication, pagination), sans parenthèses en notes, ou renvoi à une bibliographie alphabétique ajoutée en fin de texte. Ce dernier mode est à préférer lorsque plusieurs textes sont cités à plusieurs reprises

L'indication bibliographique doit être la plus complète possible. Il faut distinguer entre « p. 7 » pour l'indication d'une seule page et « pp. 12-24 » pour plusieurs pages. Exemples :

- **Ouvrage critique** : Simone VIERNE : *Jules Verne et le roman initiatique*. [indiquer le lieu de publication dans le cas où il ne s'agit pas de Paris :] Sirac, 1973, p. 223
- **Article de revue** : Piero GONDOLO della RIVA : « A propos des œuvres posthumes de Jules Verne », in *Europe* n° 595-596, novembre-décembre 1978, pp. 73-82
- **Chapitre d'ouvrage** : Jean-Yves TADIÉ : « *Mathias Sandorf*, nouveau *Monte-Cristo* », in *Le roman d'aventures*. PUF écriture, 1982, pp. 106-112
- **Ouvrage collectif** : Jean DELABROY : « La terre des promesses », in Christophe REFFAIT et Alain SCHAFFNER (dir.) : *Jules Verne ou Les inventions romanesques*. Amiens : Encrage Université, 2007, pp. 495-505

Pour les textes de Jules Verne, surtout les titres des *Voyages extraordinaires*, si l'on ne renvoie pas à une édition particulière, il peut être préférable d'indiquer seulement le titre du roman, la partie et le chapitre, par exemple *Les Enfants du capitaine Grant*, 2^e partie, ch. XII. Le titre du roman peut être supprimé dans les citations suivantes s'il ressort sans équivoque du texte qu'il s'agit du même ouvrage. En ce qui concerne d'autres textes faisant partie du corpus vernien (pièces, discours, poésies, lettres) il est préférable d'indiquer l'édition utilisée.

Pour les titres français des romans, dans le cas où le titre commence par un article défini, tous les mots prennent une majuscule jusqu'au premier substantif :

Voyage au centre de la Terre (non terre)
Le Beau Danube jaune
Les Cinq Cents Millions de la Bégum

Font exception les substantifs succédant à des chiffres et nombres :

Cinq semaines en ballon
Vingt mille lieues sous les mers

ou les substantifs succédant à des articles non définis :

Une ville flottante
Un capitaine de quinze ans
Sans dessus dessous

Sont admises deux orthographes dans les cas où un mot suivant le substantif peut être interprété comme faisant partie du nom :

Les Indes-Noires (ou *Les Indes-noires*)
Le Rayon-Vert (ou *Le Rayon-vert*)
Robur-le-Conquérant (ou *Robur-le-conquérant*)

Illustrations

Lorsque les textes sont accompagnés d'images en format .jpg (de préférence d'une résolution d'au moins 300 ppp/dpi ou plus), l'auteur doit les faire accompagner impérativement d'une légende descriptive indiquant la provenance et la permission des détenteurs du copyright, si nécessaire, *car l'auteur assume la responsabilité de la reproduction légale*. Prière de ne pas introduire les images dans le texte : l'auteur est prié de joindre les illustrations dans un ou plusieurs fichiers séparés en indiquant le placement prévu des images.